



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 juin 2023, le conseil a adopté par résolution les règlements suivants :

Règlement numéro 2020-115-1 modifiant le règlement 2020-115 concernant le lavage des embarcations et l'utilisation du débarcadère municipal ;

Règlement numéro 2022-149-1 modifiant le règlement 2022-149 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023

Règlement 2023-155 concernant la gestion des installations septiques ;

Règlement numéro 2023-153 modifiant le règlement sur les permis et certificats no. 2013-059 afin de réviser les dispositions aux arbres et aux terrain contaminés;

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » :

www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 20^e jour de juin 2023

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière